



▮ Affaires sociales

La Commission des Affaires Sociales, le Comité de pilotage de l'apprentissage ont poursuivi leurs activités encadrés par la Direction des Affaires Sociales, l'OPCA2 continuant d'apporter son support technique à cette même Direction pour le fonctionnement, à présent beaucoup plus soutenu, de l'Observatoire des métiers et de la Commission Paritaire Nationale inter-branches des emplois et de la formation professionnelle.

Commission des affaires sociales Coop de France

La Commission s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe GERBAUX,

Le 12 février 2009, sur l'ordre du jour suivant :

- Négociations collectives au niveau Coop de France :

- Chômage partiel : prévoir la mise à jour par avenant de l'accord national sur l'indemnisation du chômage partiel dans la coopération agricole ;
- Seniors : prise de décision sur l'arrêt définitif des négociations au niveau Coop de France ou éventuelle reprise ;

- Réforme des OPCA ;

- APN : article 4 – Incidence de la loi de modernisation du marché du travail sur la période d'essai des cadres ;

- CPNIEFP et Observatoire des métiers : le point sur les derniers travaux ;

- 1 % logement : dernières précisions et échanges.

Le 15 avril 2009, sur l'ordre du jour suivant :

- Projet d'avenant n°4 à l'accord Coop de France concernant l'indemnisation complémentaire du chômage partiel dans la coopération agricole ;

- Ouverture d'une réflexion sur un éventuel accord Coop de France sur le thème de l'égalité professionnelle hommes-femmes et sur l'emploi des handicapés dans la coopération agricole.

Le 3 juillet 2009, sur l'ordre du jour suivant :

- Travaux préparatoires à la négociation du projet d'accord sur l'égalité professionnelle ;

Le 3 septembre, le 24 septembre et le 28 octobre 2009 :

- Suite des travaux sur le projet d'accord égalité professionnelle ;

A ces thèmes il convient de rajouter qu'une information sur les différentes questions d'actualité ou d'autres chantiers en cours intervient systématiquement :

Suivi des travaux de l'observatoire des métiers de la coopération agricole, suivi des travaux de la CPNIEFP, la rénovation des diplômes de l'enseignement agricole, la réforme de la formation professionnelle et en particulier celle des OPCA...

Formation professionnelle

(Commission Paritaire Nationale Interbranches de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Sur l'année 2009, trois réunions se sont tenues :

- Lors de la réunion du 24 avril 2009,

le point a été fait sur la situation budgétaire 2008 et sur les prévisions pour 2009. Il y a été décidé entre autres, en vue de dynamiser les dispositifs contrat et période de professionnalisation, d'élargir la liste CPNIEFP des qualifications assimilées certifiantes, en relevant le forfait horaire de prise en charge des heures de formation externe des contrats de professionnalisation.

Par ailleurs, les branches de Coop de France ont été sollicitées pour une réflexion quant à l'utilisation du fonds mutualisé interbranches (0,05 plan de formation) en vue de prendre une décision lors de la prochaine rencontre.

- Au cours de la réunion du 25 juin 2009, en dehors de la présentation classique des données chiffrées, se posait toujours la question de l'utilisation du fonds mutualisé interbranches. Coop de France a ainsi appuyé la demande de la coopération forestière auprès de l'OPCA2. Touchée par les conséquences de la tempête Klaus, l'U.C.F.F. s'est vue attribuer une enveloppe de 500 000 € sur 2009 en urgence et sur ledit fonds. Il s'agira d'un plan de soutien pour la formation poursuivant simultanément deux axes :





- faciliter la reconversion des personnels de la coopération forestière les moins qualifiés licenciés ou menacés de l'être ;
 - accompagner la montée en puissance des personnels directement impliqués dans la reconversion de ces coopératives vers de nouveaux débouchés.
- Une dernière réunion sur l'année est prévue le 30 novembre 2009, sur la situation budgétaire professionnalisation et le DIF 2009, ainsi que sur les éventuelles propositions d'utilisation du fonds mutualisé.

Formation professionnelle

(Réforme législative)

Un projet de loi de réforme de la formation est actuellement devant le Parlement, la promulgation de la loi devrait intervenir fin octobre. Parmi les différents points de cette réforme, nous retiendrons celui de la réforme des OPCA : réforme visant à enrichir leurs missions et à renforcer les conditions de leur agrément. La fixation d'un seuil de collecte pour obtenir l'agrément pourrait être envisagée. Si le seuil de 100 millions devait être retenu, l'OPCA2 devrait se rapprocher d'une autre collecteur, d'où les travaux de recherche de synergies entrepris avec l'AGEFAFORIA d'une part et le GDFPE-AGECIF/CAMA d'autre part.

Rappel des dates des précédentes étapes :

- 7 janvier : signature de l'ANI ;
- 26 mai : présentation du projet de loi en Conseil des ministres et transmission au Parlement en procédure accélérée ;
- 1^{er} et 2 juillet : examen par la Commission des affaires Sociales de l'Assemblée nationale ;
- 15-16-17-21 juillet : discussion,

vote et adoption par l'Assemblée nationale.

Le Sénat l'a adopté le 23 septembre en l'amendant largement.

Après passage en commission mixte paritaire (le 13 octobre), vote solennel et éventuellement recours devant le Conseil constitutionnel, la promulgation de la loi pourrait intervenir en novembre.

Observatoire prospectif interbranches des métiers, des qualifications et de l'emploi dans la coopération agricole

1 - Rappel des grandes étapes des chantiers de l'observatoire

Axe 1 – Volet 1 (2009)

Elaborer un répertoire et une cartographie des métiers ainsi qu'une analyse statistique de l'emploi et un répertoire des certifications.

Axe 1 – Volet 2 (2009/2010)

Effectuer une analyse prospective de l'évolution du marché de la compétence autour de ces métiers.

Axe 2 (2009/2010)

Etudier les conditions d'attractivité des emplois dans les entreprises coopératives en milieu rural.

Le cabinet SISIFE du réseau PLURALIS a été retenu pour la conduite du volet 1, après appel d'offre et sélection parmi 11 candidats.

2 – Etat d'avancement des travaux

Chantier 1 : la cartographie des emplois de la coopération agricole

Les travaux sont achevés : la cartographie des emplois dans 9 branches a été finalisée, validée ou en cours de validation auprès des Branches en Commission sociale (V branches et nutrition animale, Bétail et Viande, Fruits et Légumes

frais et transformés, Déshydratation, Insémination animale) ou à l'occasion des consultations en groupe de travail ad hoc (Tabac, Lin, Forêt, Vin). Elle a été présentée au réseau des FRCA.

Cette cartographie est constituée des éléments suivants :

- Les définitions-clé nécessaires à sa constitution, sa compréhension, son exploitation (harmonisation du vocabulaire employé ; identification des grandes fonctions ; emplois stratégiques, emplois sensibles, emplois en tension).
- La cartographie des emplois, permettant la distribution de tous les emplois identifiés par les CCN dans les grandes fonctions de la coopération agricole.
- La création de la fiche – emploi constitutive du Répertoire des emplois.

Chantier 2 : le répertoire des emplois de la coopération agricole

Pour l'ensemble des emplois retenus par les branches, la fiche emploi a été créée et validée par les groupes de travail. Le répertoire comporte à ce jour 30 emplois.

Chantier 3 : les indicateurs statistiques

Le chantier est lancé depuis avril 2009, mais n'a pas abouti pour l'instant, en raison de la difficulté à recueillir des données statistiques pertinentes et fiables.

Chantier 4 : les certifications par branche

Le chantier initial de constitution d'un répertoire des certifications visant l'exhaustivité a abouti dans ses grandes lignes, sous réserve d'inventaire à poursuivre pour certaines branches. Des développements sont proposés pour un chantier ultérieur,



afin de pouvoir proposer un outil utilisable par les professionnels.

3 – Projet de chantier du volet 2 de l'axe 1 : l'évolution des emplois et des compétences dans la coopération agricole

Contexte

Depuis le début de la crise économique, les coopératives agricoles voient également le périmètre et la sensibilité de leurs emplois évoluer. Certains métiers en tension, sur lesquels, il y a encore quelques mois il était difficile de recruter ou de fidéliser, ne le sont plus actuellement ; néanmoins, à l'issue de la crise, ils risquent de le redevenir.

Les restructurations et évolutions économiques des marchés accélèrent le besoin de mobilité.

De ce fait, l'analyse de l'évolution de la mobilité des compétences, de la transversalité des emplois au sein d'une branche ou en inter-branches, sur un territoire ou au national, doit également accompagner parallèlement l'approche « prospective » des emplois.

Taxe d'apprentissage 2009

(sur masse salariale 2008)

Le groupe technique tripartite (Employeurs – Syndicats – Représentants des pouvoirs publics DGER) s'est réuni le 15 juin 2009, afin de procéder à l'affectation des fonds libres sur la collecte de la taxe 2009.

La collecte globale est de 10 343 625 € en légère croissance de 4,5 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation du nombre d'entreprises de plus de 250 salariés frappées d'une majoration de leur taxe (0,60 % de la masse salariale

brute au lieu de 0,50 %) pour non atteinte du quota de salariés en alternance, est à l'origine de cette évolution, par contre le montant des fonds libres affectables est en très forte baisse.

D'où un global 2009 à répartir au titre des fonds libres de 10 746 € au lieu de 116 046 € pour l'année précédente !

Ceux-ci ont été attribués de la façon suivante sur proposition du comité :

- 7 746 € au CEZ de Rambouillet (contre 90 046 € l'an dernier)
- 3 000 € à l'ESCAIA de Montpellier (contre 19 000 l'an dernier).

Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction

(1% Logement Agricole)

Suite de la mise en place

Accès à l'offre de logements locatifs

Le MAAP a adressé le 30 mars 2009 un courrier à l'UESL (organisme fédérateur des CIL) afin de lever les difficultés apparues dans l'accès au parc de logements locatifs. L'idée de base est la suivante : la PEEC finance par des prêts la construction et bénéficie en contrepartie de droits de réserve locatifs. Dans le cas de la PEECA, il a été retenu qu'elle ne financerait pas la construction mais opérerait un transfert au profit de la PEEC pour bénéficier de droits de réserve locatifs. Mais l'ANPEEC (organisme de contrôle des CIL) a constaté que cela posait un problème réglementaire car il y a une barrière étanche sur le plan de la loi et de la comptabilité entre les deux régimes. La possibilité de transfert de la PEECA à la PEEC est donc suspendue pour le moment, ce qui explique que les

CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) n'aient pas appliqué le dispositif.

Cette suspension de l'accès au parc de logements locatifs est soumise à l'évolution réglementaire de la PEEC qui n'est pas achevée dans le cadre de sa loi de réforme. L'ANPEEC pense qu'il sera possible de répondre au problème avant la fin de l'année.

Les membres du comité de pilotage (employeurs – syndicats – pouvoirs publics) ont souhaité que les points de blocage réglementaires soient bien identifiés, que les employeurs soient informés de façon homogène par les CIL ; une nouvelle communication sur ce sujet est donc à prévoir.

Le MAAP interroge à nouveau l'ANPEEC sur les perspectives de cet accès au parc de logements locatifs.

Question du 1/9^{ème} du 1% logement agricole

L'appel d'offre passé en 2008 par le MAAP pour désigner un organisme gestionnaire du 1/9^{ème} a été infructueux.

Le MAAP devait rencontrer la CCMSA pour approfondir cette problématique.

Charte pour l'emploi dans les IAA

La Charte Nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de production et de transformation du secteur de l'agroalimentaire et de leurs salariés, proposée par Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi auprès de la ministre de l'Economie, a été signée le 17 septembre par les partenaires sociaux





de l'agroalimentaire dont Coop de France et l'ANIA.

Cette charte représente une véritable opportunité pour notre secteur, à la fois pour nos entreprises et pour leurs salariés.

La présente Charte a pour but d'encourager et de soutenir les entreprises du secteur de l'agroalimentaire dans leur dynamique de création d'emplois de qualité, d'adaptation des compétences et des métiers nécessaires.

Cependant, face aux difficultés engendrées par la conjoncture, certaines entreprises présentent des fragilités susceptibles d'impacter le contenu et le volume de leurs emplois et de leurs qualifications. Plus spécifiquement, pour leurs salariés les plus menacés, il convenait de conforter l'emploi en renforçant les compétences et en favorisant des mobilités internes et externes.

Cette Charte s'articule autour de deux volets visant :

1. Le développement des compétences, de la qualification et de l'emploi,

2. L'amélioration des conditions de travail par la mise en œuvre et le suivi, pour ce qui concerne les IAA, du « plan d'action pour l'amélioration de la sécurité au travail et des conditions de travail dans les secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires »

La Charte est mise en œuvre pour une durée allant du 1er juillet 2009 jusqu'au 31 décembre 2011. Elle est renouvelable une fois pour une durée de 2 ans et demi.

Moyens financiers et bénéficiaires
41 millions sur 3 ans : 15 millions par l'Etat, 15 millions par les OPCA



«Les ministres Bruno LE MAIRE et Laurent WAUQUIEZ paraphent à leur tour la Charte, après les responsables syndicaux, l'Ania et Coop de France (Philippe MANGIN à droite)».

et 11 millions par les entreprises ; 16 000 bénéficiaires sont prévus, soit 5 000 / an.

Représentations extérieures

Entre autres...

AGRICRA

Sur l'année 2009, les représentants de Coop de France (dont la direction des Affaires Sociales) auront suivi les travaux de 17 réunions de conseil d'administration, de 8 réunions de bureau au sein de CCPMA-Prévoyance (Président : Philippe GERBAUX), CRCCA, CAMARCA, Association sommitale GIE Agrica gestion, Agrica épargne, ainsi que 13 réunions de commissions diverses.

Sous-Commission d'extension de la Négociation Collective

Coop de France (Direction des Affaires Sociales) y siège au titre de la CNMCCA pour le suivi des accords collectifs présentés à l'extension.

Cette année sept réunions se sont tenues dans le cadre desquelles ont été instruits entre autres, une quinzaine de textes concernant la coopération agricole (des avenants aux Conventions collectives et accords de la Coopération et du Crédit Agricole).

En interne

La Direction des Affaires Sociales apporte son soutien technique à la Direction Générale dans le cadre des ressources humaines au sein de l'UES Coop de France : préparation des projets d'accords collectifs (classification des emplois, accord de participation, accord seniors sur cette année 2009), rédaction des contrats de travail, vie sociale de l'UES (Comité d'Entreprise, CHSCT)...

beatrice.iordanow@coopdefrance.coop

